



Rennes, 12 novembre 2018

EDITO

PLUS LOIN ET PLUS FORT



La réussite de la grève du 12 novembre, une riposte voulue par le SNES-FSU à l'annonce des 2650 suppressions de postes à la rentrée 2019 dans le second degré, doit trouver des suites pour faire céder le gouvernement. Salaires et retraites diminués, moins d'école, de fonctionnaires et de service public : les dégradations de nos conditions de travail peuvent cesser en dépassant l'éparpillement syndical pour s'exprimer majoritairement dans l'unité. En donnant votre voix aux listes SNES et FSU, vous participez au rassemblement de la profession pour conquérir de nouveaux droits, pour revaloriser les salaires et pour affirmer l'importance de nos métiers dans la société.

Les femmes et les hommes qui se présentent à vos suffrages, sont à vos côtés dans les établissements. Ils forment un réseau militant solidaire, accessible et efficace, pour vous informer, vous accompagner, vous défendre à tout moment de votre carrière. Force de proposition comme de résistance, ils veillent en chaque occasion aux intérêts de tous les collègues.

Sur chaque sujet, le SNES informe, associe et mobilise au besoin la profession. Ces derniers mois, le SNES a agi pour sécuriser le cœur du métier et amorcer les augmentations de salaires. Alors pour tempérer certaines postures électoralistes, volontairement imprécises et globalisantes, cette publication permet à chacun-e de se faire son idée sur les avancées, loin d'être suffisantes, mais bien spécifiques aux corps des certifié-es et agrégé-es, CPE et Psy-EN. **Il faut aller plus loin et plus fort : votez SNES et FSU du 29 novembre au 6 décembre.**

12 Novembre 2018

Gwénaél LE PAIH, Secrétaire général du SNES Bretagne enseignant de mathématiques, lycée Anita Conti, Bruz

Actualité Collège, Lycée

Professeur principal : nouvelle circulaire, quels changements ?

Hors-classe, classe exceptionnelle, rendez-vous de carrière : point d'étape

Décret statutaire 2014 : quel bilan ?

PPCR : pourquoi il ne fallait pas dire non !

Du 29 novembre au 6 décembre Pourquoi il faut voter SNES et FSU ! Nos listes aux CAPA



Voter c'est simple et utile !



Le Snes, pour agir ensemble

Le SNES, agir au quotidien
avec les collègues



Jun 2018 - Mobilisation réussie à Rostrenen, avec les militants SNES-FSU pour obtenir une division supplémentaire de 6^{ème}.



Mars 2018 - Un tiers des professeur-es de langues régionales de l'Académie ont dressé un état des lieux avant une audience au rectorat sur le manque de moyens et les difficultés rencontrées.



Le SNES-FSU engagé auprès des collègues contre la fermeture du collège Montaigne à Vannes, contre le recul du service public et la mixité sociale sur le territoire de Vannes, décembre 2015



Avril 2018 - Stage « Pauvreté et réussite scolaire : que peut l'école contre la grande pauvreté ? »

EN COLLÈGE, ÇA DÉBORDE !

Faute de moyens, les classes chargées sont encore très nombreuses au collège. Les dédoublements, non cadrés nationalement, sont laissés à l'autonomie des établissements et pris sur la marge, déjà bien insuffisante. Comment dès lors, diversifier les pratiques et les situations pédagogiques dans toutes les disciplines ? Comment aider tous les élèves à entrer dans les apprentissages et à construire du sens ? **Le SNES revendique 24 élèves par classe (20 en REP/REP+) et des dédoublements dans toutes les disciplines. Pour les vies scolaires, il préconise un CPE pour le suivi de 250 élèves. L'inclusion, c'est en plus !** A tel point que des classes débordent ! Or l'administration continue de faire porter l'inclusion par les seuls personnels par une injonction à s'adapter à chaque élève. **Le droit à la scolarisation de tous les élèves ne peut se réduire à des pressions sur les personnels ou à des éléments de langage refusant la prise en compte de la réalité des classes, des difficultés ou des obstacles rencontrés par les personnels et les élèves !** Une inclusion raisonnée implique des lieux adaptés et diversifiés et des personnels correctement formés.

L'acte d'enseigner est fortement contraint par les prescriptions en matière d'évaluation et les choix de programmes. Ainsi, l'institution cherche à piloter les pratiques enseignantes via l'évaluation : îlots, neurosciences, projets, etc., suivant les effets de mode ! Le LSUN et ses bilans de fin de cycle augmentent la charge de travail en multipliant les appréciations inutiles à renseigner (et d'ailleurs peu lisibles par les familles). Les programmes de cycle mis en place sur tous les niveaux à la rentrée 2016 ont compliqué le travail et créé des inégalités entre les collèges. En plein été, des « ajustements » de programmes ont été publiés qui posent des problèmes de fond !

Les enseignants sont des concepteurs, ils doivent pouvoir choisir les modalités d'évaluation qui conviennent à leurs pratiques et être entendus lors de l'écriture des programmes.

Pour garder la main sur nos métiers, pour faire progresser tous les élèves, agissons collectivement contre les injonctions et prescriptions et exigeons de meilleures conditions de travail !

Frédérique Lalys

UN LYCÉE POUR EXCLURE : NOUS N'EN VOULONS PAS !

Les projets de programmes dévoilés par le SNES, avant une publication au compte-gouttes par le Ministère, **s'annoncent redoutables pour les élèves.** Les contenus sont complexes (en Mathématiques - mais pas seulement - dès la classe de seconde), corsetés (en Lettres avec peu de liberté d'adaptation) ou vidés de pans entiers qui intéressent les élèves (en HGéo ou SES par exemple) mais en lien, nous dit-on, avec les attendus du supérieur qu'on ne trouve pourtant nulle part sous une forme harmonisée et cohérente ! Ces nouveaux programmes seront de surcroît mis en œuvre avec moins de dédoublement et de TP puisque la part libre des DGH diminue en cycle terminal alors qu'elle financera aussi l'AP, les groupes supplémentaires de spécialités ou d'options. **Le Ministère prépare bel et bien un tournant majeur pour le second degré car tous les élèves n'auront plus vocation à réussir et à venir au lycée général et technologique** (actuellement 68 % des sortants de 3^e dans

l'Académie). La commission Mathiot avait déjà imaginé fermer les séries technologiques, un projet déjoué par le SNES-FSU avant la publication des textes définitifs. La formation professionnelle en LP n'est pas mieux traitée, désossée au profit de l'apprentissage à la main des entreprises.

Cette réorganisation, pour l'heure discrète, est cohérente avec la fermeture des CIO et la remise en cause des missions des Psy-EN toujours du côté des élèves pour encourager l'accès aux qualifications émancipatrices. **Outre les suppressions de postes à la clé (- 50.000 dans la FP d'ici 2022), déscolariser les élèves prépare une société inégalitaire où les savoirs ne seront plus partagés. Le SNES-FSU est contre ce projet d'école, contre cette société à deux vitesses et revendique des moyens pour faire réussir tous les élèves ! Faites le entendre en votant SNES et FSU !**

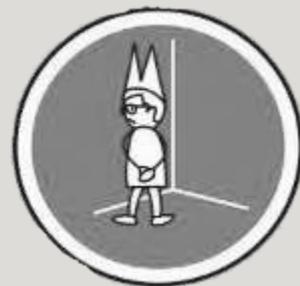
Gwénaél Le Paih

Sommaire

Actualité collège - lycée	p. 2
Nouvelle circulaire professeur principal	p. 3
Décret statutaire 2014 : quel bilan ?	p. 4
PPCR : pourquoi on ne pouvait pas dire non	p. 5
Bilan hors classe, classe exceptionnelle	p. 6-7
Rendez-vous de carrière, point d'étape	p. 8
Liste FSU au CTA	p. 9
Listes SNES-FSU Certifié-es - Agrégé-es	p. 10-11
Élections mode d'emploi	p. 12



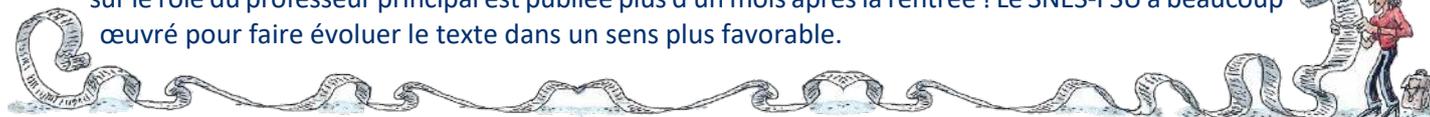
Avril 2018 - Réunion GRETA organisée au SNES académique pour réfléchir aux évolutions des métiers et les perspectives pour les formateurs et pour les agents contractuels.



PUNI-E D'ÊTRE MALADE ?

CIRCULAIRE PROFESSEUR PRINCIPAL : LA VIGILANCE S'IMPOSE !

Après deux présentations successives aux organisations syndicales, en avril et en juillet 2018, la circulaire sur le rôle du professeur principal est publiée plus d'un mois après la rentrée ! Le SNES-FSU a beaucoup œuvré pour faire évoluer le texte dans un sens plus favorable.



Pas d'obligation réglementaire nouvelle

La circulaire continue d'inscrire le statut et le rôle du PP dans le cadre de l'équipe pédagogique : « *les équipes pédagogiques, conformément à l'article R. 421-49 du Code de l'éducation, se concertent, assurent le suivi et l'évaluation des élèves et organisent l'aide à leur travail personnel. Elles conseillent les élèves pour le bon déroulement de leur scolarité et le choix de leur orientation.* »

C'est donc au sein de l'équipe pédagogique que le PP effectue la synthèse des résultats et des conseils formulés au conseil de classe. Il propose à l'élève les objectifs et modalités pédagogiques permettant l'élaboration puis la réalisation du projet personnel de l'élève.

La nouvelle circulaire mentionne également, au delà de l'équipe pédagogique, la collaboration avec l'équipe éducative.

La circulaire acte également la progression de l'inclusion dans le quotidien des établissements : « *le professeur principal assure, pour sa classe, un suivi de l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers* » et c'est tout le travail bureaucratique d'élaboration de projets et documents qui est mis en avant.

L'action du professeur principal dans la mise en œuvre de l'orientation reprend toutes les dérives du « Parcours avenir » et de la réforme du lycée : dès la classe de troisième, il conduit des entretiens personnalisés d'orientation et au lycée, il contribue à la mise en œuvre des procédures d'orientation, d'affectation et d'admission. Notons cependant qu'aucune mention des « entretiens personnalisés d'orientation », que le PP est censé conduire, ne figure dans le code de l'éducation !

Un texte qui a évolué grâce aux interventions du SNES-FSU

La circulaire publiée rétablit le nécessaire accord des collègues pour les désigner en tant que PP. Le SNES a aussi obtenu que les formulations qui faisaient du PP un adjoint pédagogique « du chef d'établissement » ou un « super prof » doté du pouvoir d'entraver la liberté pédagogique de ses collègues soient supprimées, notamment dans le cadre du Conseil Pédagogique où il n'est plus question pour le PP de « *coordonner les enseignements [...], la notation et l'évaluation* ». En matière d'orientation, le SNES a obtenu que le rôle spécifique des Psy-EN soit rappelé à plusieurs reprises.

Ce texte ne règle pas le problème de la charge de travail qui demeure toujours aussi lourde et mal reconnue financièrement. Il faut donc ne pas se laisser imposer des fonctions que les textes n'exigent pas et résister collectivement à celles qui ne font pas sens. Il faut exiger du temps de décharge pour pouvoir exercer toutes ces missions, le doublement de l'ISOE, le renforcement des équipes pluri-professionnelles dans le suivi des élèves, avec les CPE, la reconnaissance du rôle essentiel des Psy-EN dans la construction du projet d'orientation de l'élève et le retrait des réformes qui dénaturent nos métiers !

Frédérique Lalys

Enseignante d'histoire-géographie, collège Jean Lurçat, Lanester



Février 2018 – Manifestation à Rennes contre les projets de réforme du bac, du lycée et Parcoursup... Pour une réforme qui donne du temps et améliore les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels

Mais une inflation de tâches et une possible responsabilité nouvelle en matière d'orientation

Le texte révèle l'inflation qu'a subie la fonction depuis la circulaire de 1993, liée aux réformes ou évolutions successives du système éducatif. Ainsi en collège, « *dans le cadre des dispositifs d'accompagnement des élèves, notamment "Devoirs faits", le professeur principal peut être amené à faciliter les liaisons entre les temps de travail dans l'établissement, dans la classe et hors la classe* ».

NON À L'INJUSTE JOUR DE CARENCE !

L'instauration d'un jour de carence dans la Fonction publique est une mesure injuste qui rend les agents coupables d'être malades, sans même qu'il soit tenu compte de leurs conditions d'exercice. Pire, le projet d'étendre à trois jours la période de carence est tout simplement inacceptable. **Le SNES et la FSU exigent la suppression du jour de carence, mesure inefficace et stigmatisante** : les études montrent en effet que les fonctionnaires sont en moyenne parmi les salariés les moins absents !

Joël Mariteau



Janvier 2016 - A l'occasion de la mobilisation contre la fermeture du collège, le SNES Bretagne a réuni sa Commission Administrative Académique (Parlement) à Commana (29)

2014 / 2018 : QUEL BILAN DU NOUVEAU DÉCRET STATUTAIRE ?

Depuis le 1er septembre 2014, l'organisation de nos services est définie par le décret 2014-940. Dans les discussions préalables avec le ministère, le SNES est intervenu pour que ce nouveau statut s'inscrive dans la continuité du décret de 1950 et porte des améliorations concrètes pour les personnels, comme la réduction du temps de travail même si elle a constamment été refusée par le ministère. Des organisations syndicales annonçaient alors un cataclysme... Force est de constater qu'après 4 ans d'application, le service hebdomadaire et monovalent dans la discipline de recrutement est resté la règle.

Un rempart contre toute tentative d'annualisation de nos services

En effet, régi par le statut général de la Fonction publique, le statut des enseignant-es du second degré est particulier car dérogatoire au statut général avec une organisation du temps du travail hebdomadaire pour répondre au rythme d'apprentissage des élèves. Les 1607 h ne peuvent donc pas être décomptées. Les missions liées (correction de copies, préparation des cours, rencontre avec les parents...) sont désormais intégrées à notre statut et cela sans quantification ce qui exclut tout contrôle par quiconque : fonctionnaires cadre A, les enseignant-es sont concepteurs de leur activité et l'autonomie professionnelle est garantie par le statut. La bivalence que la réforme du collège encourageait n'a pu être imposée aux personnels puisque le décret parle de volontariat.

Heures de chaire, classes parallèles ou en groupe, pénalité pour effectifs faibles... **Toutes les interprétations défavorables de certains chefs d'établissement ont été balayées avec le système de pondération.** Désormais, toutes les heures se valent et le calcul des pondérations est automatique. Le passage aux pondérations (lycée et collège REP+) a entraîné un coût supplémentaire pour le rectorat équivalent en euros à 18 postes (en équivalent temps plein). **Le SNES revendique des pondérations déplaçonnées, réévaluées et élargies au-delà du cycle terminal et BTS, en tout premier lieu pour les professeur.es de Lettres dès la classe de seconde** (abstention de tous les autres syndicats lors du vote du texte en 2014 pour cette demande).

Les services partagés sont dorénavant systématiquement compensés par une heure de décharge pour intervention sur toute autre commune. Cela a entraîné un coût supplémentaire pour l'administration, estimé en euros à l'équivalent de 20 postes (en équivalent temps plein). Ce nouveau droit a permis plus particulièrement de **dédommager les TZR**. Ce type de poste reste néanmoins à combattre dès lors que des heures supplémentaires existent dans la discipline.

La mauvaise réponse indemnitaire

Basées sur le volontariat, des missions complémentaires sont listées dans le décret statutaire et rémunérées par de l'indemnité. **Le SNES rejette cette logique du tout indemnitaire car elle s'oppose à l'augmentation générale des salaires.** Il l'a exprimé à deux reprises : son vote en abstention sur le décret statutaire en mars 2014 puis son vote contre sur le décret IMP en février 2015. **Le SNES continue d'exiger que les heures de laboratoire** (sciences, techno, LV, HGéo), **les effectifs pléthoriques** (même si le seuil a été abaissé à 6h au lieu de 8h), la gestion des réseaux informatiques et toutes les coordinations soient compensés en décharge dans le service.

Pas d'économies pour l'académie

Le transfert des heures statutaires (rémunérées selon le corps et le grade) en IMP avec son montant unique et lissé par le bas tout corps confondu est la véritable source d'économie pour le rectorat. Toutefois ces « euros » ont été redéployés pour valoriser et indemniser d'autres missions non prises en compte auparavant (tutorat, référents culture ou TICE, coordination disciplinaire...).



Le SNES-FSU a informé la profession en temps réel de l'état des discussions sur les décrets statutaires, comme ici lors des Assises Métiers organisées par le SNES académique en décembre 2013 et qui avaient réuni plus de 200 collègues de l'académie.

Alors, est-ce un meilleur texte ?

Le décret 2014 malgré de nombreuses insuffisances n'a pas dégradé l'exercice du métier enseignant et a pu corriger certaines dérives autoritaires locales. **Le SNES a en effet agi pour qu'aucune hiérarchie intermédiaire n'ait prise pour contraindre notre exercice au quotidien avec les élèves car tout texte réglementaire, quelles que soient les garanties qu'il confère, est soumis à une interprétation locale voire rectorale qu'il s'agit de limiter le plus possible.** Le caractère récent de cette réactualisation - le nouveau décret a 4 ans - des missions de 1950 constitue un frein à la réouverture du dossier par un Ministre qui serait pourtant tenté de redéfinir notre métier. La plus grande vigilance s'impose cependant et le SNES s'opposera à toute offensive ministérielle. Mais c'est bien le rapport de force qui a permis une rédaction et une application la plus favorable possible au quotidien. **Collectivement et en se mobilisant, nous sommes en mesure de faire progresser nos conditions de travail car aucun statut ne nous protégera des classes surchargées !**

Gwénaél Le Paih



PPCR : POURQUOI IL NE FALLAIT PAS DIRE NON



A l'automne 2016, la FSU a fait le choix de valider le protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations, dit PPCR. Après des années de mobilisations et de grèves pour débloquent nos salaires et redonner du pouvoir d'achat, le point d'indice –commun à tous les fonctionnaires– a été réévalué en 2 temps et les carrières enseignantes plus particulièrement revalorisées. Cette dynamique, déjà bien lente pour rattraper des années de dévalorisation, a été suspendue en 2018 par Macron sans pour autant revenir sur les mesures générales de PPCR, alors qu'il rétablissait en même temps la journée de carence.

Des gains pour toutes et tous, à court et moyen terme

C'est l'un des résultats du protocole car tout le monde gagne quelque chose à un moment ou à un autre : **points d'indices ajoutés à tous les échelons entre 2017 et 2020, salaires des stagiaires relevés dès septembre 2017 de 120€ nets par mois (certifié-es) ou 232€ (agrégé-es), accès à la hors-classe garanti avant la retraite par un barème national** (l'ancienneté dès 3 ans dans le 11^e échelon neutralise les avis) avec un nouvel échelon (repoussé d'un an par E. Macron au 01/01/21), **création de la classe exceptionnelle dont le SNES revendique un accès élargi sans plus attendre** (des mesures transitoires sont possibles dès 2019).

La suppression des examens au Grand Choix ou Choix a permis de mettre fin à un système injuste pour chaque échelon sauf coup du sort de n'être pénalisé-e ni par sa discipline (bien moins de Grand Choix en anglais et Physique-chimie par exemple), **ni par la fréquence des inspections** (bien plus rares en s'éloignant des grandes villes), **ni par son genre** (avec des carrières bien plus linéaires pour les hommes, un constat sans appel). **Les avancements automatiques d'échelon sont la garantie qu'aucun écart ne se creusera entre collègues pour des raisons extérieures aux pratiques professionnelles.** Toujours onze échelons mais parcourus dorénavant en 24, 25 ou 26 ans (contre 20 à 30 ans auparavant) : les élu-es du SNES veilleront en CAPA à une distribution transparente et équitable des gains d'ancienneté de 12 mois aux 6^e et 8^e échelons.

Le 11^e échelon bientôt asséché par la hors classe

Les avis IPR et Chef d'établissement pour la classe exceptionnelle ou la hors-classe (de manière transitoire pour les seuls collègues non éligibles au dernier RDV de carrière) sont hélas un reste du précédent système. **Toutefois, l'avis recteur globalise ces avis avant la CAPA et corrige réglementairement les déséquilibres** (disciplines, établissements, proportionnalité femme/homme) **pour une équité concrète et mesurable.** Les CAPA de 2017/2018 ont révélé que les notateurs primaires n'avaient pas encore pris l'ampleur de cette évolution mais en

plus de dénoncer les situations abusives, les élu-es du SNES ont obtenu des réexamens en séance ou pour les campagnes 2019 (tous les comptes rendus sur rennes.snes.edu). Nul doute qu'il faudra encore la vigilance et la détermination du SNES pour aboutir à plus d'équité mais déjà le curseur de la hors-classe a bougé : **un rajeunissement des promu-es à la hors-classe est en cours et très peu de collègues devront désormais attendre dans le 11^e échelon.**

Finie l'évaluation annuelle

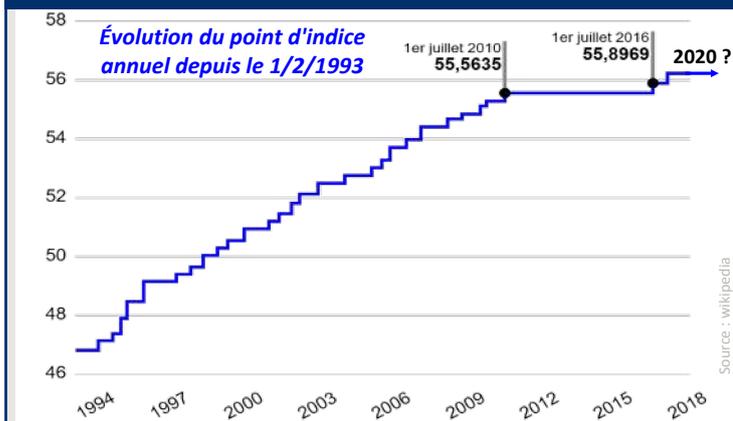
Porter l'évaluation sur l'ensemble de la carrière sans surinvestir le contexte du moment (une séance en classe plus difficile, un climat plus tendu avec une direction...) est un principe des trois RDV de carrière avec des critères d'évaluation connus à l'avance et une programmation planifiée pour mieux s'organiser. **La grille d'évaluation avec ses 11 items reflète bien mal la complexité de l'exercice de nos métiers mais ouvre des brèches pour contester l'évaluation quand la note pédagogique était verrouillée, sans appel et soldait parfois une inspection sanction.**

Profession méritante

Si la prise en compte de la valeur professionnelle est statutaire pour les changements de grade, le SNES a toujours combattu toute prise en compte du mérite individuel dans les promotions car il ne peut départager les collègues sans une part d'arbitraire aux mains de nos hiérarchies. C'est un risque auquel le SNES refuse d'exposer les collègues, tout particulièrement aux moments clés de leur carrière. Bien au contraire, **le SNES défend une carrière déconnectée de l'évaluation pour sécuriser les parcours professionnels et veiller à des revalorisations salariales progressives jusqu'à la retraite. PPCR permet d'aller dans ce sens mais reste bien insuffisant** d'autant plus si la prise en compte des 6 derniers mois pour le calcul des pensions est supprimée. Seule une lutte pour de meilleurs salaires et de meilleures pensions permettra de faire entendre le mérite de nos professions.

Gwénaél Le Paih

IL Y A URGENCE À REVALORISER NOS RÉMUNÉRATIONS !



Depuis le début des années 1980, le point d'indice (qui sert de base à la rémunération des agents de la Fonction publique) a perdu un tiers de son pouvoir d'achat par rapport à l'inflation, en euro constant. C'est la signature du protocole PPCR qui a permis de débloquent le point d'indice en deux temps après six années de gel.

Mais la décision du gouvernement de renouer avec le gel du point d'indice des fonctionnaires en 2018 et en 2019, a pour conséquence d'aggraver la baisse du pouvoir d'achat des agents de la Fonction publique, alors que les cadeaux fiscaux aux plus riches n'ont jamais été aussi importants !

Le SNES et la FSU dénoncent cette décision et réclament des mesures salariales immédiates pour tous les agents, titulaires ou non !

Joël Mariteau

CHANGEMENTS DE GRADE 2017-2018 : ET SI ON FAISAIT UN BILAN ?

Hors classe, classe exceptionnelle, échelon spécial, quel bilan peut-on dresser des premières campagnes de promotion depuis la mise en place des accords PPCR ?

CAMPAGNE HORS CLASSE 2018 : UN BARÈME NATIONAL, DES ÉQUILIBRES ENFIN RESPECTÉS

La hors-classe est un exemple du succès de la lutte syndicale, alliant revendications et action des élu-es du SNES-FSU dans les CAP. Né de la revalorisation de 1989, après une mobilisation sans précédent de la profession, ce grade, initialement prévu pour 15 % des effectifs, est devenu un débouché de carrière de masse. Presque trente ans après, ce sont plus de 85 % des agents titulaires qui partent à la retraite en ayant été promu à la hors-classe (voire en classe exceptionnelle, depuis cette année). **Les accords PPCR ont permis d'inscrire dans les textes la revendication constante du SNES-FSU d'un accès à la hors classe pour toutes et tous.** Ainsi, la carrière de chaque agent a bien « désormais vocation à se dérouler sur au moins deux grades » ce qui acte les évolutions de ces dernières années. En outre, PPCR répond aussi à une revendication importante de la FSU : **un retour à un barème national**, donnant un poids prépondérant à l'ancienneté et imposant des équilibres (sexe, discipline, Sup/Sco*) qui manquaient cruellement dans les textes jusqu'à présent pour les corps à gestion déconcentrée (Certifiés, CPE, PsyEN, PEPS, PLP).

Sup/Sco : équilibre entre promus dans le secondaire et le supérieur, selon les volumes de promouvables.

Désormais, l'écart de carrière entre promus ne peut dépasser 4 voire 5 ans contre plus de 10 ans auparavant. Ainsi, tout collègue ayant atteint 3 ans dans le 11^e échelon est promu (sauf opposition motivée du recteur, une situation marginale) s'il ne l'a pas été plus tôt.

La carrière elle-même a été accélérée. Outre les gains déjà évoqués en classe normale, la durée de certains échelons a été raccourcie en hors classe, permettant à un nombre conséquent de collègues de gagner jusqu'à un an dans ce grade par rapport à l'ancien système, avec des effets parfois immédiats lors du reclassement généralisé au 01/09/2017.

Enfin, le nombre de promu-es ne s'est pas effondré, comme certaines organisations syndicales ont pu l'annoncer. **Dans l'académie, le nombre de promotions s'est stabilisé chez les certifié-es (394 contre 398 l'an passé) et ce sont 50% de promotions supplémentaires chez les agrégé-es (rattrapant enfin les injustices de l'ancien système).** L'élargissement des contingents d'année en année se poursuit (600 promotions supplémentaires pour le 2nd degré sur toute la France en 2018 par rapport à la campagne 2017), et c'est mécaniquement un accès plus tôt à la hors classe qui se dessine pour les campagnes à venir. De plus en plus de collègues sont en effet promu-es en début de 11^e échelon, voire au 10^e : **les viviers de collègues au 11^e s'épuisent progressivement dans les différentes académies.**

Nouveau barème, nouveaux avis

La campagne 2018 a été marquée par l'introduction d'un barème national simplifié avec deux critères : l'ancienneté dans la carrière et l'appréciation finale du recteur, basée sur les anciennes notes pédagogiques et sur une appréciation synthétique des évaluateurs primaires (IPR et chef d'établissement).

Promus par corps

Campagne	Certifiés	Agrégés	CPE	PsyEN
2017	398	90	21	11
2018	394	138	22	12

La mise en place de ces « avis primaires » n'a pas toujours respecté la note de service. Au-delà du ressenti des collègues (cf. encadré), les interventions du SNES-FSU en CAPA ont été nombreuses pour pointer les incohérences de certains évaluateurs : non respect des contingents d'avis (engendrant des inégalités vis-à-vis d'autres établissements ou disciplines), erreurs de saisie, dégradations flagrantes d'avis. Mais c'est bien au travers de l'appréciation finale du Recteur (le seul élément de barème modifiable en CAPA) que nos élus ont fait rectifier ces injustices et obtenu des engagements pour la campagne 2019.

Au final, **566 collègues certifié-es, agrégé-es, CPE et Psy-EN ont été promus à la hors-classe en 2018**, dans le respect des équilibres (sexe, discipline, Sup/Sco).

Promotions par échelons

P : Promus / NP : Non Promus

Échelon	Certifié-es		Agrégé-es		CPE		PsyEN		Total promus
	P	NP	P	NP	P	NP	P	NP	
9 ^e	0	637	0	191	0	34	0	20	0
10 ^e	143	1134	27	321	2	61	0	42	172 (30%)
11 ^e	251	129	111	49	20	10	12	40	394 (70%)

Ainsi, en anglais, où les notations ont longtemps été défavorables aux collègues, il y avait cette fois-ci 54 certifié-es promu-es contre seulement 38 l'an passé ! La moyenne d'âge des agents dans l'académie de Rennes étant plus âgée qu'ailleurs, il reste plus de 11^e échelon qu'ailleurs, ce qui explique qu'encre 70 % des promotions aient concerné les collègues à cet échelon, le reste des promus étant au 10^e échelon.

Martin Georges-Saint-Marc

Enseignant de mathématiques, lycée Pierre Mendès-France, Rennes

HORS CLASSE DES PSYEN



Fruit de longues batailles menées depuis de nombreuses années par le SNES et la FSU, la création du corps unique des psychologues de l'éducation nationale a enfin permis à tous les anciens COPsy d'accéder à un déroulé de carrière en trois grades !

HC : des avis IPR et CE qui fâchent

La note de service nationale pour 2018 contingentait les meilleurs avis donnés par les IPR et Chefs d'établissement (déjà le cas pour les agrégés). Un glissement dans les échelles d'avis de l'ancien système vers le nouveau a généré incompréhension et colère chez des collègues certifiés ou CPE puisque l'ancien avis *Exceptionnel* correspond désormais à l'avis *Très Satisfaisant* et n'est réservé qu'à 20% des collègues par évaluateur et l'ancien avis *Très Satisfaisant* correspond désormais à *Satisfaisant*. **Mal expliqués et/ou mal gérés par les évaluateurs primaires, le SNES obtenu en CAPA une procédure de révision de ces avis surtout lorsqu'une réelle dégradation du rang de l'avis était constatée. Sur nos conseils, de nombreux collègues ont rapidement formulé ce recours pour la campagne 2019.**

Exemple d'avis identique : Très Satisfaisant (2017) → Satisfaisant (2018).
Exemple de dégradation d'avis : Exceptionnel (2017) → Satisfaisant (2018).

CLASSE EXCEPTIONNELLE : DEUX CAMPAGNES EN QUELQUES MOIS

Avec la mise en place de la classe exceptionnelle, deux campagnes de promotions se sont tenues en quelques mois. Il a en effet fallu attendre fin février 2018 (voire fin mars pour les agrégés) avant de connaître la liste des collègues promus rétroactivement au 1^{er} septembre 2017.

La seconde campagne s'est achevée en juin 2018 (ou septembre selon le corps). Pour 2019, une seule session se tiendra au printemps.

La classe exceptionnelle répondait à une problématique simple : beaucoup de collègues arrivaient au dernier échelon de la hors classe et y restaient de nombreuses années, finissant même par bénéficier de la GIPA, une indemnité compensant l'absence de progression indiciaire pendant plus de 4 ans.

La mise en place de ce nouveau grade a permis de dé plafonner les indices de fin de carrière, en portant les indices des collègues certifié-es, CPE et Psy-EN à la hors échelle A (**indice 972, contre un plafond à l'indice 783 auparavant**), et ceux des collègues agrégé-es à la hors échelle B (indice 1063).

Le choix du ministère s'est au départ porté sur un accès fonctionnel à cette classe exceptionnelle. Seuls les collègues ayant exercé des fonctions précises pouvaient y accéder. **Le SNES et la FSU ont fait évoluer ce cadre, ajoutant aux fonctions des affectations (exercice en éducation prioritaire notamment) et permettant la mise en place d'un vivier de promotion pour des collègues ayant simplement atteint l'échelon terminal de la hors classe.**

Cette structure en viviers imposée par le ministère est par nature inégalitaire : les femmes ainsi que les collègues de certaines disciplines sont sous-représentés dans le vivier 1, dit *fonctionnel*. Ce vivier représentait pourtant 80 % des promotions possibles pour ces deux premières campagnes.

Pour autant, malgré les défauts évidents de la classe exceptionnelle, il faut établir un parallèle avec la hors classe. Le combat a été long pour en généraliser son accès, et de même, tout ne se fera pas immédiatement pour la classe exceptionnelle. De nombreuses choses restent à améliorer : changement des clefs de répartitions de promotions entre les deux viviers (actuellement fixé

à 80% pour le vivier fonctionnel et 20% pour le vivier à l'ancienneté), ajout de nouvelles affectations et missions pour rentrer dans le vivier 1 (comme les missions de TZR ou tuteur de stagiaires), réduction du nombre d'années pour la prise en compte des fonctions ou affectations au titre du vivier 1 (actuellement fixées à 8 ans). **Le curseur a déjà bougé entre la campagne 2017 et la campagne 2018, et des évolutions interviendront lors de la campagne 2019.**

Au final, ce sont presque 20 % des collègues en hors-classe qui ont déjà bénéficié d'une promotion à la classe exceptionnelle. Dans l'académie de Rennes, **585 collègues ont été promu-es**, 313 pour la campagne 2017, et 272 pour la suivante. Cette baisse des promotions entre les deux campagnes ne s'explique pas par une baisse des contingents, mais par des conditions d'éligibilité trop restrictives pour le vivier 1 et une cinquantaine de promotions ont été perdues, notamment chez les certifiés et CPE. Nous avons dénoncé en CAPA ces critères d'accès au vivier 1. La Rectrice et la DRH nous ont bien confirmé que des évolutions seraient discutées avec le Ministère pour répondre à cette problématique.

Les interventions du SNES en CAPA ont néanmoins commencé à payer : on a pu constater une évolution des avis dans chaque vivier entre les deux campagnes, même si tout est encore loin d'être parfait. Dans le respect des notes de service, la Rectrice a davantage pris en compte la proximité de la retraite lors de la campagne 2018 et a pris en compte chez les certifiés des situations abordées en Liste d'Aptitude pour le corps des agrégés qui n'avaient pu être traitées favorablement dans ce cadre.

Martin Georges-Saint-Marc



ÉCHELON SPÉCIAL : UNE NOUVEAUTÉ POUR LES CERTIFIÉ-ES, CPE ET PSYEN

Tous les collègues parvenant à la classe exceptionnelle accèdent à l'indice 825 (830 à partir de janvier prochain) mais seul un collègue sur cinq peut être à l'échelon 5 - dit **échelon spécial** - qui correspond aux trois chevrons indiciaires de la hors échelle A. Le SNES-FSU conteste cette barrière et demande un accès sans condition comme pour les agrégé-es.

Il est donc nécessaire de faire en sorte que ce soient les collègues les plus proches de la retraite qui y parviennent, afin de garantir une rotation efficace dans ces indices. La campagne 2018 était la première à faire accéder des collègues à cette échelle de rémunération. Le Rectorat a géré dans la précipitation en réutilisant les avis de la campagne classe exceptionnelle 2017, puis en classant par ancienneté dans le corps, le grade puis l'échelon. Là aussi, des améliorations restent à faire (âge, équilibre Sup/Sco notamment), en comparaison avec ce qui a pu se pratiquer au niveau du ministère (CAPN de la 29^e base) ou dans d'autres rectorats. Pour autant, la moyenne d'âge des promus à cet échelon « spécial » était bien de 60,5 ans et le SNES a obtenu en séance la révision de 5 situations sur les 39 promotions de l'académie.



Septembre 2018 – Les élu-es SNES-FSU au travail : bilan des CAPA hors classe et classe exceptionnelle

Promus classe exceptionnelle par corps dans l'Académie <small>Total (Vivier 1 + Vivier 2)</small>				
Campagne	Certifiés	Agrégés	CPE	PsyEN
01/09/2017	242 (191 + 51)	56 (48 + 8)	9 (6 + 3)	5 (4 + 1)
01/09/2018	198 (144 + 54)	63 (51 + 12)	5 (2 + 3)	6 (5 + 1)

Le SNES, agir au quotidien
avec les collègues



Septembre 2016 - Manifestation contre la fermeture du collège Surcouf Saint-Malo



Juin 2018 - Action intersyndicale des PsyEN à l'initiative du SNES-FSU devant le rectorat de Rennes, contre la fermeture des CIO



11 juillet 2018 : réunion des militant·es et élu·es du SNES-FSU pour organiser la permanence et préparer les commissions d'affectation TZR et non-titulaires

! 51 collègues n'ont pas pu avoir leur RDVC l'an dernier, majoritairement des TZR et des femmes en congé maternité. Le rectorat s'est engagé à suivre ces situations pour les promotions : contactez-nous pour plus de précisions.

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE : POINT D'ÉTAPE ET PREMIER BILAN



Les rendez-vous de carrière (RDVC) ont remplacé les inspections depuis le 1^{er} septembre 2017 et sont toujours des moments très attendus par les collègues même si le poids de l'inspection sur la carrière des collègues a considérablement diminué avec PPCR.

En effet, les RDVC ne donnent plus lieu qu'à deux possibilités d'accélération de carrière d'un an, lors du passage du 6^e au 7^e puis du 8^e au 9^e échelon. Les 11 échelons se parcourent désormais pour tous en 24, 25 ou 26 ans. Le fait que les RDVC aient lieu au même moment pour tous est une avancée considérable pour un traitement plus équitable des collègues. On sait en effet que les TZR, les femmes, les collègues éloignés des grands centres urbains... étaient moins inspectés, moins bien notés et avaient donc une carrière plus longue.

Le délai d'un mois entre l'annonce et le RDVC, la grille en 11 items qui s'impose aux chefs d'établissements et aux IPR ainsi que la possibilité d'ajouter des remarques ou de contester les appréciations finales lors d'une CAPA sont également des mesures qui permettent une évaluation plus transparente et moins arbitraire. La note a disparu au profit d'une évaluation fondée sur une grille de 11 items graduée entre « Excellent », « Très satisfaisant », « Satisfaisant » et « À consolider ». Cette grille est remplie par l'IPR pour une partie, par le chef d'établissement pour une autre et conjointement pour la dernière. Si l'on peut saluer la volonté de cadrer davantage les marges d'action des IPR, on peut toutefois regretter, comme souvent dans toute évaluation par compétences, un découpage des missions qui ne restitue qu'imparfaitement la réalité du métier. L'appréciation littérale demeure mais elle est limitée à 10 lignes pour l'IPR et 10 lignes pour le CE.

En 2017-2018, la première campagne de RDVC a concerné dans l'académie 1236 collègues du second degré répartis de la manière suivante : 236 collègues au 6^e échelon, 486 collègues au 8^e échelon et 514 collègues au 9^e échelon. Un nombre sensiblement identique de collègues seront concernés cette année. Suite à ces RDVC, les comptes-rendus ont été adressés tardivement en fin d'année scolaire et les appréciations finales communiquées à la rentrée. Elles ne sont pas mathématiquement liées au nombre d'items cochés dans la grille

Le 3^e Rendez-vous de carrière au 9^e échelon ouvre la promouvabilité à la Hors Classe : voir article p. 6

d'évaluation, un collègue avec 9 « Excellents » sur 11 items peut avoir en appréciation finale « Très Satisfaisant » !

Comment la transposition entre la grille et l'avis final se fait-elle ? Quels sont les critères retenus pour attribuer l'appréciation finale ? Le mécanisme reste, à ce stade et pour cette première année, assez opaque. L'examen précis des situations individuelles par les commissaires paritaires permettra d'obtenir des éclaircissements que le SNES communiquera à la profession car les critères d'attribution des appréciations finales doivent être transparents. Les avis « Excellent » n'ont été attribués qu'à 189 collègues au total, répartis sur les 1^{er}, 2^e et 3^e RDVC. On ne passe donc pas naturellement et progressivement de « Satisfaisant » à « Très Satisfaisant » puis « Excellent »... Les collègues identifiés comme étant en difficulté sont très peu nombreux, moins de 20 « À consolider ». On peut donc se réjouir de voir l'institution reconnaître que les enseignant·es font, dans leur grande majorité, très bien leur travail.

Malgré les changements importants intervenus dans le processus d'évaluation et les incompréhensions sur le décalage existant parfois entre les appréciations des évaluateurs et l'avis « Recteur », très peu de collègues ont contesté leur appréciation finale (moins de 30 recours hors agrégé·es). Néanmoins, le processus n'est pas encore terminé puisqu'une CAPA examinera en janvier ces recours et les promotions d'échelon pour 30% des collègues des 6^e et 8^e échelons, une proportion identique à celle du grand choix précédemment.

Comme les avis « excellents » sont peu nombreux, des collègues avec un avis « très satisfaisant » bénéficieront d'une accélération d'un an de carrière. À avis égal, ce devraient être les critères usuels d'ancienneté de carrière (corps, grade, échelon) qui seront utilisés. Les élus du SNES agiront dans les CAPA pour assurer l'équité et la transparence dans ces promotions comme dans toutes les opérations de carrière.

Matthieu Mahéo

Enseignant de Lettres Modernes, lycée A. Conti, Bruz

Ventilation des appréciations finales des enseignants suite aux RDVC			
Excellent	Très satisfaisant	Satisfaisant	A consolider
16,02 %	55,42 %	22,97 %	1,44 %

JE VOTE FSU POUR LE COMITÉ TECHNIQUE ACADÉMIQUE

Le CTA

Le Comité Technique Académique est la plus haute instance de concertation académique de l'Éducation Nationale.

Présidé par le Recteur en présence des 4 IA-DASEN, il se réunit 3 à 4 fois par an pour examiner l'ensemble des dossiers qui se traitent à l'échelle académique, en particulier la préparation de rentrée.

En plus des CAPA qui traitent des opérations de carrière des personnels, chacun est appelé à voter pour les comités techniques au niveau ministériel (CTM) et académique (CTA).

Les listes de la FSU regroupent l'ensemble des professions de l'Éducation Nationale et leurs élus sont bien souvent les seuls à intervenir, au-delà des déclarations de principes, dans les débats avec le Recteur pour porter la voix des personnels, protester contre les réformes contestées et obtenir des avancées.



Pour le
CTA et le CTM
je vote FSU !

ÉLECTION AU COMITÉ TECHNIQUE ACADÉMIQUE
ACADÉMIE DE RENNES
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

Liste présentée par



Fédération Syndicale Unitaire

(SNASUB, SNEP, SNES, SNICS, SNPI, SNUAS-FP, SNUEP, SNUIPP, SNUPDEN)

10 TITULAIRES, 10 SUPPLÉANTS

14 FEMMES, 6 HOMMES

1. M.	LE PAIH Gwénaél	Professeur certifié	Lycée A. Conti, Bruz - 35
2. Mme	MANUEL Sabrina	Professeure des écoles	École élémentaire Guérin, Brest - 29
3. Mme	EVEN Nelly	Administrative ADJENES	Rectorat, Rennes - 35
4. M.	OILLIC Ronan-Gurvan	Professeur de lycée pro	Lycée professionnel L. Guilloux, Rennes - 35
5. M.	HAMROUNI Sami	Professeur agrégé EPS	Collège Les Ormeaux, Rennes - 35
6. Mme	LALYS Frédérique	Professeure certifiée	Collège J. Lurçat, Lanester - 56
7. Mme	DERRIEN Martine	Professeure des écoles	École élémentaire Sévigné, Vannes - 56
8. M.	MAHEO Matthieu	Professeur certifié	Lycée A. Conti, Bruz - 35
9. Mme	COTTET Émilie	Professeure des écoles	École primaire La Ruche, Dinan - 22
10. Mme	GUENNEC Cécile	Infirmière	Collège M. Pagnol, Plouay - 56
11. M.	BEGUET Matthieu	AESH	École élémentaire La Poterie, Rennes - 35
12. Mme	DRAUD Lucile	Assistante sociale	DSDEN d'Ille et Vilaine, Rennes - 35
13. Mme	LECHARDEUR Estelle	Professeure EPS	TZR rad Collège Les Ormeaux, Rennes - 35
14. Mme	FLANT Catherine	CPE	Collège Y. Coppens, Lannion - 22
15. Mme	DAVID Guislaine	Professeure des écoles	École primaire R. G. Cadou, Tinténiac - 35
16. Mme	PRUDENZANO Agnès	Professeure de lycée pro	Lycée professionnel J. Verne, Guingamp - 22
17. Mme	OGIER Solenne	PSYEN-EDO	CIO, Rennes - 35
18. Mme	DJONOUA Marie-Caroline	Professeure contractuelle	Lycée professionnel C. Tillon, Rennes - 35
19. Mme	LE THOMAS Françoise	Administrative ADJENES	CIO, Guingamp - 22
20. M.	GEORGES-SAINT-MARC Martin	Professeur agrégé	Lycée P. M-France, Rennes - 35

JE VOTE FSU POUR L'UNITÉ DU SECOND DEGRÉ !

Après la réforme du collège qui a multiplié les réunions inutiles, les réformes de la voie professionnelle, du bac et du lycée général et technologique serviront à supprimer des postes dans le second degré (-2650 postes à la rentrée 2019). **En tournant le dos à l'investissement dans l'éducation, le gouvernement installe une logique de tri des élèves** pour barrer la voie au plus grand nombre vers des poursuites d'études à l'exemple des mécanismes de Parcoursup. **Les syndicats SNES, SNEP et SNUEP-FSU revendiquent les moyens pour réduire les effectifs par classe** afin de travailler, selon des modalités choisies par l'enseignant-e, une véritable culture commune ouverte à toutes les connaissances et en prise avec les pratiques scientifiques, technologiques, professionnelles, artistiques ou sportives.

La priorité et les moyens doivent être donnés dans l'académie au réseau public, seul enclin à résorber réellement les inégalités sociales et territoriales. **La réussite des élèves dans l'Académie, c'est le fruit du travail des personnels dont les carrières doivent être revalorisées et sécurisées** : amélioration des débuts de carrière, hors-classe puis classe exceptionnelle pour toutes et tous avant la retraite.

ENGAGÉ-ES AVEC LES COLLÈGUES !

Du 29 novembre au 6 décembre, tous les personnels de l'Éducation nationale, titulaires, stagiaires et contractuels votent pour désigner leurs représentants qui défendront face aux autorités administratives les intérêts moraux et matériels de nos métiers. Les syndicats de la FSU, première fédération de l'Éducation nationale, présentent toujours des candidat-es en prise avec les réalités professionnelles, toutes et tous sont devant des élèves ou exercent dans les services administratifs, sociaux ou de santé.

Avec la dévalorisation salariale de nos métiers, les suppressions de postes et la remise en cause du statut des fonctionnaires sur les retraites et dans les instances paritaires (carrières, santé et conditions de travail), les personnels pourraient être découragés au quotidien dans leur mission d'intérêt général. Mais c'est mal les connaître car ils portent haut et fort les couleurs du service public en Bretagne et la FSU se bat pour qu'on le reconnaisse.

Défendre le modèle social français et développer des services publics dynamiques proches des populations sur tous les territoires, dans tous les quartiers, ne céder aucune place au réseau privé catholique, transformer l'école pour l'accès aux savoirs de toute la jeunesse émancipée et qualifiée fondent l'action des femmes et des hommes engagés sur les listes FSU. Votez FSU au CTA (comité technique académique) et aux CAPA pour résister collectivement à la montée des inégalités, pour faire entendre le professionnalisme des personnels engagés auprès de la jeunesse et leur exigence d'être reconnus, respectés, revalorisés.

12 Octobre 2018



Martine DERRIEN
SNUIPP - FSU



Gwénaél LE PAIH
SNES - FSU



Nelly EVEN
SNASUB - FSU

Élections professionnelles

29 novembre - 6 décembre

Votez FSU !



Avec vous, des élu·e·s engagé·e·s pour défendre et revaloriser notre métier

JE VOTE SNES-SNESUP-FSU POUR LA CAPA CERTIFIÉ·ES

ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE DES PROFESSEURS

CERTIFIÉS ET ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT

ACADÉMIE DE RENNES
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018



Liste présentée par

SNES – Syndicat National des Enseignements de Second Degré,
SNESup – Syndicat National de l'Enseignement Supérieur,
syndicats de la FSU – Fédération Syndicale Unitaire
19 titulaires, 19 suppléants
24 FEMMES, 14 HOMMES

Classe exceptionnelle du corps des professeurs certifiés

1. M. PASQUET Yves - Génie mécanique productique - Lycée Y. Thépot - Quimper - 29
2. Mme LE CALVEZ Valérie - Allemand - Collège P. Féval - Dol de Bretagne - 35

Hors classe du corps des professeurs certifiés

1. Mme STEPHAN Fabienne - Anglais - Collège M. L. King - Liffré - 35
2. M. LE PAIH Gwénaél - Mathématiques - Lycée A. Conti - Bruz - 35
3. Mme DEBRETAGNE Evelyne - Lettres modernes - Lycée E. Renan - St Brieuc - 22
4. Mme GIBERT Françoise - Histoire Géographie - Lycée Sévigné - Cesson-Sévigné - 35
5. Mme SEBOT Véronique - Mathématiques - Lycée J. Macé - Lanester - 56
6. Mme TRAMONI Isabelle - Lettres modernes - TZR rattachée Lycée J. Cartier - St Malo - 35
7. Mme JACOB Brigitte - SVT - Collège Gwer Halou - Callac - 22
8. Mme TURBE Laurence - Mathématiques - Collège T. Briant - Tinténiac - 35
9. Mme JOANNO Eliane - Lettres modernes - Collège Y. Le Bec - Rohan - 56
10. M. CLERY Jean-Marc - Philosophie - Lycée R. Laënnec - Pont-L'Abbé - 29

Classe normale du corps des professeurs certifiés et corps des adjoints d'enseignement

1. Mme CARNET Christelle - Documentation - Collège G. Gahinet - Arradon - 56
2. M. RABAT Fabrice - SVT - Collège C. de Gaulle - Ploemeur - 56
3. Mme GRAIGNIC Marine - Lettres modernes - Collège R. Laënnec - Pont-L'Abbé - 29

Suite de la liste →



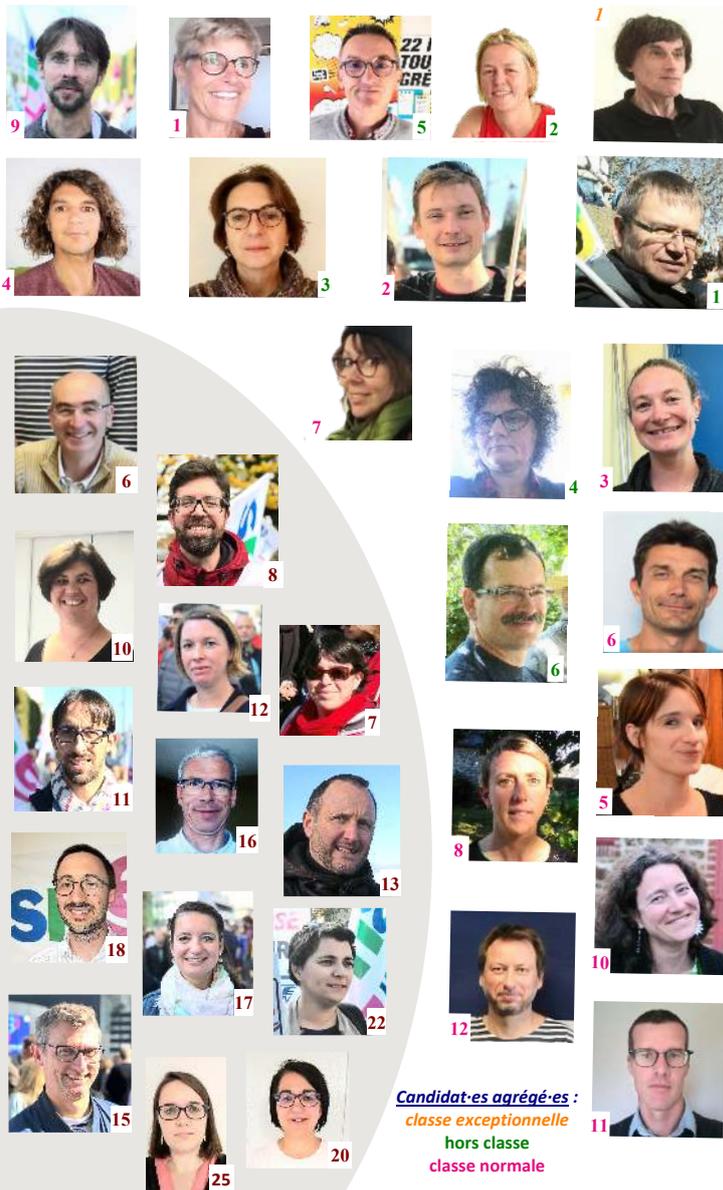
4. M. MARITEAU Joël - Histoire Géographie - Lycée E. Freyssinet - St Brieuc - 22
5. Mme LESNE Caroline - Anglais - TZR rattachée Lycée J. Cartier - St Malo - 35
6. M. DEREDEL Jean-Pierre - Breton - Collège E. Herriot - Rostrenen - 22
7. Mme LE GOFF Gaïd - Sciences physiques et chimiques - Collège J. Rostand - Muzillac - 56
8. M. HARDY Thomas - Sciences physiques et chimiques - Collège G. de Nerval - Vitré - 35
9. Mme LALYS Frédérique - Histoire Géographie - Collège J. Lurçat - Lanester - 56
10. Mme HUOT Céline - Sciences physiques et chimiques - Collège F. R. de Chateaubriand Plancoët - 22
11. M. MAHEO Matthieu - Lettres modernes - Lycée A. Conti - Bruz - 35
12. Mme PERROT Juliette - Anglais - Collège G. de Nerval - Vitré - 35
13. M. LE NINAN Yann - Mathématiques - Lycée T. Corbière - Morlaix - 29
14. Mme LEROUX Stéphanie - Anglais - Collège La Roche Aux Fées - Retiers - 35
15. M. NAUTRE Jean-Marc - Éducation musicale et chant choral - Collège J. Moulin St Jacques de la Lande - 35
16. M. COCHET Mickaël - Histoire Géographie - Lycée Sévigné - Cesson-Sévigné - 35
17. Mme LOBRE Gwendoline - Histoire Géographie - TZR rattachée Collège Echange Rennes - 35
18. M. ALLENET Mathieu - Sciences physiques et chimiques - Lycée T. Monod - Le Rheu - 35
19. Mme CHAUVIN Stéphanie - Histoire Géographie - TZR rattachée Collège Kerentrech Lorient - 56
20. Mme DOMINGOS Marie - STMS - Lycée Maupertuis - St Malo - 35
21. M. ANDRE Mathieu - Histoire Géographie - Lycée de L'Elorn - Landerneau - 29
22. Mme REGUER Florence - Documentation - Collège Gwer Halou - Callac - 22
23. M. HARRISON Peter - Anglais - Université Rennes 2 - Rennes - 35
24. Mme GIAMPIETRI Morgane - Mathématiques - Collège H. de La Villemarqué Quimperlé - 29
25. Mme ROPERT Aude - Lettres modernes - Lycée A. R. Lesage - Vannes - 56
26. Mme ARZEL Sandrine - Anglais - Collège Penn ar C'hleuz - Brest - 29

► AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

- respect de la qualification disciplinaire
- réduction du temps de service et de la charge de travail
- diminution des effectifs, des groupes dans toutes les disciplines
- amélioration des procédures et des conditions d'affectation et de mutation
- transparence dans l'accès à l'enseignement supérieur
- aménagement des fins de carrière



JE VOTE SNES-SNEP-SNESUP-FSU POUR LA CAPA AGRÉGÉ·ES



Candidat·es agrégé·es :
 classe exceptionnelle
 hors classe
 classe normale

ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE DES PROFESSEURS

AGRÉGÉS

ACADÉMIE DE RENNES
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

Liste présentée par

SNES – Syndicat National des Enseignements de Second Degré,
SNEP – Syndicat National de l'Éducation Physique de l'enseignement public,
SNESup – Syndicat National de l'Enseignement Supérieur,
 syndicats de la **FSU** – Fédération Syndicale Unitaire
 10 titulaires, 10 suppléants
 10 FEMMES, 10 HOMMES

Classe exceptionnelle des professeurs agrégés

- M. **LE BARO Lionel** - Physique et Électricité appliquées - Lycée COLBERT - Lorient - 56
- Mme **QUENA Martine** - Génie électrique - Université de Bretagne Sud - Lorient - 56
- Mme **LE VERGER Hélène** - EPS - Lycée professionnel J. Jaurès - Rennes - 35
- M. **BOCHARD Stéphane** - Mécanique - Université de Bretagne Sud - Lorient - 56
- Mme **LE GLEDIC Chloé** - Espagnol - Collège Le Verger - Auray - 56
- M. **BIOTTEAU Frédéric** - EPS - Collège E. Guillevic - St Jean Brévelay - 56
- Mme **MEUNIER Gaëlle** - Anglais - Collège Les Gayeulles - Rennes - 35
- Mme **MERLE Solène** - EPS - Collège L. Ferré - Scaër - 29
- M. **MAHEO Gabriel** - Philosophie - TZR rattaché au Lycée Sévigné - Cesson-Sévigné - 35
- Mme **BEDELET Stéphanie** - Lettres modernes - Collège J. Prévert - Romillé - 35

Hors classe des professeurs agrégés

- M. **KERVOELEN Christian** - Histoire Géographie - Lycée F. Le Dantec - Lannion - 22
- Mme **TREHOT Florence** - Allemand - Collège Bourcchevreuil - Cesson-Sévigné - 35
- Mme **TETU Agnès** - Histoire Géographie - Lycée Colbert - Lorient - 56
- Mme **CASSARO Enza** - Italien - Lycée A. R. Lesage - Vannes - 56
- M. **LEAUSTIC Philippe** - SVT - Lycée Colbert - Lorient - 56
- M. **LANDREAU Dominique** - Mathématiques - Lycée F. R. de Chateaubriand - Rennes - 35

Classe normale des professeurs agrégés

- Mme **ORDUREAU Françoise** - Arts plastiques - Collège A. de St Exupéry - Vannes - 56
- M. **GEORGES-SAINT-MARC Martin** - Mathématiques - Lycée P. M-France - Rennes - 35

▶ REVALORISER NOS SALAIRES ET NOS CARRIÈRES

- augmentation de la valeur du point d'indice avec rattrapage des pertes subies
- déroulement de carrière accéléré en 11 échelons, intégrant l'actuelle hors-classe
- accès assuré pour tou-te-s à la hors-classe
- transformation de la classe exceptionnelle comme débouché de carrière pour tous
- doublement du nombre de chaires supérieures

▶ RECONNAÎTRE L'INVESTISSEMENT PROFESSIONNEL

- respect de la liberté pédagogique
- formation initiale et continue de qualité
- abandon des pressions et injonctions managériales
- favoriser la réussite de tous les élèves, notamment par l'intervention d'équipes pluriprofessionnelles
- reconnaissance des missions des agrégés dans le supérieur et un accès facilité à la recherche

Retrouvez les listes CPE, Psy-EN et Non-Titulaires dans nos publications spécifiques.

Élections professionnelles
du 29 novembre au 6 décembre 2018

CAPA | Agrégés

Académie
de Rennes



**Avec vous, des élu·e·s engagé·e·s pour
défendre et revaloriser notre métier**



ENGAGÉ·ES
AU QUOTIDIEN

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : MODE D'EMPLOI



Le SNES, agir au quotidien
avec les collègues

J'ai ma notice de vote pour accéder à l'espace de vote.

OU

- Pour les collègues en remplacement court : notice adressée sur la boîte mail académique prenom.nom@ac-rennes
- Des collègues en congé de formation, congé maladie long congé maternité : notice adressée au domicile.



Le vote est électronique et se fait sur un portail spécifique : www.education.gouv.fr/electionspro2018

1 J'ACTIVE MA BOITE MAIL ACADÉMIQUE

Pour accéder à votre espace de vote, vous devez activer votre boîte mail académique disponible sur webmail.ac-rennes.fr

L'identifiant se présente généralement sous la forme : prenom.nom@ac-rennes.fr ou prenom.le-nom@ac-rennes.fr

2 J'ACCÈDE À MON ESPACE DE VOTE



elections2018.education.gouv.fr

Voter ?
C'est très simple !



Connectez vous à l'espace élections professionnelles, renseignez votre adresse académique (prenom.nom@ac-rennes.fr) puis cliquez sur « continuer ».

3 DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE, JE VOTE SNES ET FSU !



JE VOTE FSU...

E.S.U. Comité Technique Ministériel (CTM)
Comité Technique Académique (CTA)

Le nombre de voix dans ces instances détermine le poids des organisations syndicales et leur représentativité dans différentes instances (comme les CHSCT)...



JE VOTE SNES...

Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN)
Commission Administrative Paritaire Académique (CAPA)

Les CAPA/N sont consultées pour toutes les opérations de carrière des agents (titularisation, mutation, promotion, conseil de discipline...)

EN CAS DE PROBLÈME :

En cas de perte de mon identifiant ou de mon mot de passe, je peux le réinitialiser sur le portail avec mon NUMEN.

Je peux contacter la plateforme du rectorat au **08.09.10.35.00**

Pour créer mon espace électeur je peux consulter la **video** dans la rubrique élections sur le site du SNES académique.

Je peux contacter la ligne dédiée du SNES-FSU académique au **06.41.54.95.77**



Mars 2018 - Réunion mutations stagiaires intrà destination des collègues stagiaires pour des conseils personnalisés des élu-es du SNES de différentes académies...



Jun 2018 - Manifestation contre la fermeture des CIO à Saint-Brieuc



Jun 2017 - Action devant le rectorat de Rennes pour la pleine reconnaissance du métier d'AESH.



En mars 2018, le Congrès national du SNES-FSU a apporté son soutien aux postiers rennais en lutte.



Délégation bretonne lors de la manifestation nationale à Paris contre la réforme du collège, en octobre 2015

« SE SYNDIQUER, C'EST SE BATTRE ! »

Défendre ensemble nos droits individuels et collectifs

Parce que ce n'est pas cher !

Cotisation proportionnelle à l'indice de rémunération et la quotité de service.
66% remboursés par les impôts !

Pour être informé-e

Pour contribuer à l'action collective

Pour ne pas rester isolé-e !

rennes.snes.edu/pour-adherer.html

Pour agir ensemble !

Section académique du SNES-FSU

24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes

tél.: 02 99 84 37 00

fax : 02 99 36 93 64

mél: s3ren@snes.edu

Retrouvez-nous sur

rennes.snes.edu

Publication de la section académique du Syndicat National des Enseignements de Second degré

24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes – Tel. 02 99 84 37 00 - Fax. 02 99 36 93 64 - Mél. s3ren@snes.edu

Directeur de la publication : **Gwénaél Le Paih** – CPPAP : 1115 S 05594

Rédacteur en chef / Réalisation : **Joël Mariteau** – Conception et mise en page militantes

Impression : **GPO** - Thorigné - Tel. 02 99 62 49 40 – Imprimé sur papier certifié Développement durable



Le SNES, pour agir ensemble